

## CONTACT

CFPPA-CFA du Morvan

Isabelle Bouchoux, accompagnatrice [isabelle.bouchoux@educagri.fr](mailto:isabelle.bouchoux@educagri.fr)

Régis Perruchot, accompagnateur [regis.perruchot@educagri.fr](mailto:regis.perruchot@educagri.fr)

Béatrice Morel, accompagnatrice [beatrice.morel@educagri.fr](mailto:beatrice.morel@educagri.fr)

## Validation des Acquis de l'Expérience

### V.A.E

## Métiers de l'Animation, de l'Agriculture et des Services à la Personne



Validation

Des Acquis



De l'Expérience



[Carte](#)



[Notre site](#)



**RETROUVEZ NOS TAUX SUR NOTRE SITE INTERNET !**

**AINSI QUE LE RÈGLEMENT INTERIEUR.**



Vous avez une question, une envie ou un projet de formation en agriculture, en animation, en insertion, en services à la personne

**Contactez-nous !**



Le personnel est sensibilisé à la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap, et vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services.

Référent handicap : Natalie Preney contact : 03.86.79.49.30

Centre constitutif de l'Établissement Public d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole du Morvan

Siret 19580101400034 – NACE 8559A – Déclaration d'enregistrement n° 2658P000258

Établissement certifié Qualité AFNOR Qualiopi

pour les activités de formation, actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE) et l'apprentissage

CFPPA-CFA du Morvan

18 rue Pierre Mendès France – 58120 CHATEAU-CHINON

Tél : 03.86.79.49.30 - Mail : [cfppa.chateau-chinon@educagri.fr](mailto:cfppa.chateau-chinon@educagri.fr)

Site : [www.morvanformations.com/formation-adulte-cfppa](http://www.morvanformations.com/formation-adulte-cfppa)

## OBJECTIFS

La Validation des Acquis de l'Expérience est un droit individuel instauré par la loi de modernisation sociale votée le 17 janvier 2002. Elle ouvre la possibilité d'obtenir un diplôme sur la base d'une expérience professionnelle, et non plus seulement au terme d'un parcours de formation. Le candidat peut bénéficier d'un congé pour VAE de 48 heures et d'une prise en charge financière.

Durant ce congé, le candidat peut se faire accompagner dans sa démarche de VAE afin de :

- Orienter la demande de Validation d'Acquis de l'expérience au vue du diplôme visé.
- Être accompagné dans l'élaboration de son dossier de validation
- Se préparer la présentation du dossier VAE professionnel auprès du jury de certification délivrant le diplôme visé.

## DURÉE DE L'ACTION

20 heures d'accompagnement individualisé.

## ÉTAPES D'ACCOMPAGNEMENT

Entretiens physiques ou distanciels, planifiés entre l'accompagnateur et le candidat.

## VALIDATIONS POSSIBLES

En fonction du diplôme souhaité.

## MODALITÉS VALIDATION

Soutenance orale devant jury, présentation du dossier VAE et entretien.

## CONTENUS PÉDAGOGIQUES

Organisation de l'accompagnement :

- Une phase d'accueil (temps de clarification des parcours, dossier de faisabilité, méthodologie pour la constitution du dossier)
- Une phase d'entretiens de suivi individuel
- une phase de préparation à la soutenance orale du dossier VAE.

## DÉLAIS D'ACCÈS À LA FORMATION

Entrées et sorties cadencées.  
Contacter le centre de formation.

## COÛT DE L'ACCOMPAGNEMENT

2 000 € pour 20 heures d'accompagnement.

## RÉMUNÉRATION

Sans rémunération.

## PUBLIC CIBLÉ

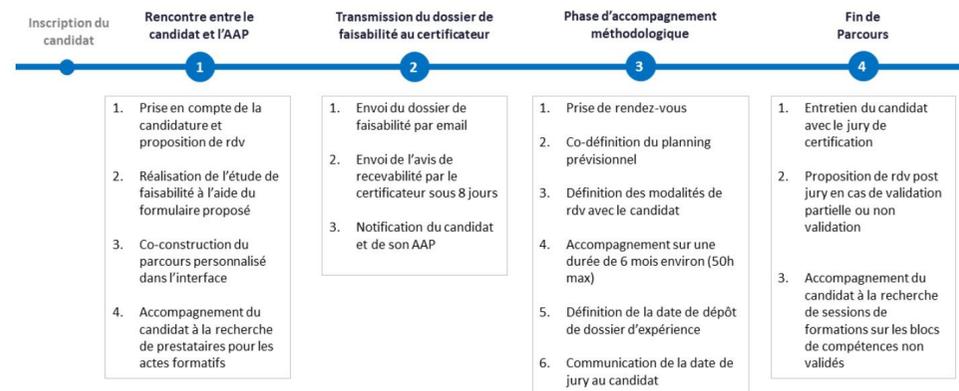
Cet accompagnement est destiné aux professionnels ayant acquis une expérience dans le domaine du diplôme visé et qui souhaitent en valider tout ou partie par la constitution d'un dossier professionnel de Validation des Acquis de l'Expérience.

## FINANCEMENT

Via portail France VAE

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

Via portail France VAE.



*Délais de chaque étape précisés en décrets et CGU*

Adresse du portail : [vae.gouv.fr](http://vae.gouv.fr)